



PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 7 - FEVRIER 2013

SOMMAIRE

32 - Préfecture du Gers

Secrétariat Général

Décision - 201302 décision favorable de la CDAC, du 18 janvier 2013, relative à la création d'un ensemble commercial d'une surface de vente de 1846 m2, par création d un nouveau magasin LIDL de 1048 m2 et intégration de surfaces de vente existantes sur la commune de FLEURANCE.

..... 1



PRÉFET DU GERS

Décision

**signé par CLOS- VERSAILLE Serge
le 21 Février 2013**

**32 - Préfecture du Gers
Secrétariat Général
Direction des libertés publiques et des collectivités locales**

201302 décision favorable de la CDAC, du 18 janvier 2013, relative à la création d'un ensemble commercial d'une surface de vente de 1846 m², par création d'un nouveau magasin LIDL de 1048 m² et intégration de surfaces de vente existantes sur la commune de FLEURANCE.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET du GERS

PREFECTURE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DES ELECTIONS,
DE LA REGLEMENTATION
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

*Le **PREFET du GERS,**
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite*

ATTESTE que les formalités de publication de la décision favorable de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, en date du 18 janvier 2013, relative à la création d'un ensemble commercial d'une surface de vente de 1846 m², par création d'un nouveau magasin LIDL de 1048 m² et intégration de surfaces de vente existantes (surface de vente existante de LIDL : 670 m² et GEL 2000 : 299 m²), sur la commune de FLEURANCE – 10 avenue du Corps Franc Pommies, ont bien été effectuées, notamment par l'affichage en mairie pour une durée d'un mois, du 6 février 2013 au 8 mars 2013.

Mention qui sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gers.

Auch, le 21 FEV. 2013

Pour le préfet et par délégation,
le directeur des Libertés Publiques
et des Collectivités Locales,

Serge CLOS-VERSAILLE